

**CONTRAT DE LOCATION
PATINOIRE COUVERTE
1559, rue de l'École**

CONDITIONS DE LOCATION

1. Réservation

Le locataire doit effectuer sa réservation en contactant le Service aux citoyens de la Ville de Carignan et ce avec un délai minimum de 10 jours.

2. Annulation en cas de mauvais temps

En cas de mauvais temps seulement, le locataire doit aviser le Service aux citoyens au plus tard avant 16 h le jour de l'évènement s'il veut reporter sa séance sans frais. Le report se fait dans la même session durant les plages horaires disponibles. Aucun crédit ne sera effectué. Pour annulation, prière d'appeler au 450 658-1066.

Autres annulations

En cas d'annulation, les frais se répartissent ainsi :

- A) 15 jours et plus avant la date de location :
50 % du tarif exigé sera conservé par la Ville.
- B) 14 jours et moins avant la date de location :
100 % du tarif exigé sera conservé par la Ville.

Bien noter que dans le cas des cours répétitifs, si le locataire doit annuler, et ce, peu importe le moment et la raison (à l'exception du mauvais temps, voir plus haut), aucun crédit ou report de cours ne sera accordé.

3. Événements spéciaux

La Ville se réserve le droit d'annuler une réservation pour un événement spécial. Celle-ci s'engage à aviser le locataire 48 heures à l'avance sauf en cas de mesures d'urgence.

4. Responsabilité

La Ville n'est pas responsable des pertes, dommages, blessures que pourraient subir les utilisateurs du présent contrat de location.

5. Responsabilité / dommages

En ce qui concerne les bris et la détérioration des locaux et du matériel, la procédure suivante s'applique: la Ville effectuera la ou les réparations nécessaires et fera parvenir une facture au locataire pour les travaux. À défaut de paiement, la Ville pourra tenter des poursuites en recouvrement.

Il est interdit de fumer dans les lieux de location (**en vertu de la loi sur le tabac**).

Il est strictement interdit de consommer de l'alcool sur la patinoire.